



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- SEANCE DU 9 JUILLET 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Isabelle BIZOUARD, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 26
présents : 20
votants : 26
n° d'ident. : 24/JUIL/2

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2024

PRESENTS : Mmes, MM. BIZOUARD, BERTRAND, TESSERON, SICARD, PERRIER, BELVAUX, GUÉNO, LLORET, CORROENNE, ANGELIER, LE GARDEUR, SOUDÉ, CHARRON, MEUCCI, TRÉMOLET, REY, MOUCHERON, LAVILLE, ORAND, BECHET.

ABSENTS : Mme FATHI (procuration à Mme PERRIER), M. JOUBERT (procuration à Mme TESSERON), Mme Sylvie GIRARD (procuration à Mme BIZOUARD), M. André GIRARD (procuration à M. BERTRAND), M. CHEVALLIER (procuration à M. BELVAUX), Mme DU RETAIL (procuration à M. LLORET).

OBJET : Modification de la ZAC de Chanqueyras : bilan de la concertation

Mme Nathalie GUENO a été élue Secrétaire de séance.

Mme le maire, M. Eric Sicard, 3^e adjoint, et Mme Céline Préget, du bureau d'étude CITADIA, en visio-conférence, exposent :

Examen en commission municipale « LOGEMENT - URBANISME – FONCIER » du 25 juin 2024

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2, R.311-12 ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du 25 avril 2012 prescrivant la mise en œuvre de la procédure de création d'une ZAC dans le quartier de Chanqueyras et définissant les modalités de la concertation ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2013 créant la ZAC de Chanqueyras ;
- **Vu** le bilan de la concertation relatif à la création de la ZAC approuvé par délibération du 27 mai 2014 ;
- **Vu** la délibération du 17 décembre 2014 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Chanqueyras ;
- **Vu** la délibération du 17 décembre 2014 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC de Chanqueyras ;
- **Vu** la délibération du 23 janvier 2024 prescrivant la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC de Chanqueyras ;

Considérant que la ZAC de Chanqueyras a pour objectif l'aménagement d'un quartier de 270 logements environ, pour une surface de 27 300 m² environ, sur un terrain d'assiette de 67 800m².

Considérant que la programmation de logements favorisant la mixité sociale comprend :

- un segment destiné à la location sociale de 70 logements : des maisons de ville réalisées par des bailleurs sociaux, des logements collectifs réalisés par des bailleurs sociaux.
- un segment destiné à l'accession libre de 80 logements environ : une dizaine de maisons de villes ou logements intermédiaires réalisés par des promoteurs, environ 75 logements réalisés par des promoteurs visant la vente d'appartements.
- un segment destiné à l'accession libre de 120 logements environ : une trentaine de maisons groupées réalisées par des promoteurs visant la vente d'appartements ou logements intermédiaires.

Considérant que par délibération en date du 23 janvier 2024, il a été décidé d'adapter projet de la ZAC et plus particulièrement le programme des constructions de la ZAC ainsi que le programme des équipements publics pour permettre l'accueil d'équipements sanitaires dont notamment le nouvel hôpital de Die

Considérant que l'objectif poursuivi par la modification de la ZAC consiste donc à adapter le projet de ZAC au regard des évolutions du programme de constructions et d'équipements publics en lien avec l'actualisation des besoins de la commune en matière de logements et d'équipements et du projet de construction d'un nouvel hôpital sur la commune de Die permettant non seulement la modernisation de l'équipement existant mais aussi d'envisager à plus long terme une opération de renouvellement urbain dans le centre-ville où les potentialités foncières sont rares.

Considérant que par cette même délibération, les modalités de concertation afférentes à la procédure de modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC ont été définies.

Considérant que la concertation préalable s'est tenue conformément aux modalités de concertation fixées dans la délibération à savoir :

- La mise à disposition en Mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public ;
- La mise à disposition des documents présentant les modifications de la ZAC au fur et à mesure de leur état d'avancement ;
- L'organisation d'ateliers de concertation/co-construction avec les différents acteurs du projet notamment les riverains ou habitants ;
- La parution des informations et documents tout au long de la concertation, au fur et à mesure de leur établissement, sur le site internet de la commune ;
- L'organisation d'au moins une réunion publique ;
- L'organisation d'échanges techniques avec les responsables de l'hôpital.

Considérant qu'à l'issue de la concertation, le Conseil municipal tirera le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de zone d'aménagement concerté par délibération.

Considérant que la population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier et faire état de ses observations par la mise à disposition du public d'un registre de concertation.

Considérant que la concertation a été ponctuée notamment par :

- L'organisation de deux réunions publiques les 4 avril 2024 et le 20 juin 2024 de 18h30 à 20h30 à salle polyvalente ;
- L'organisation de 2 ateliers publics le 30 avril 2024 de 16h à 17h30 sur site à Chanqueyras et le 30 mai 2024 sur table en mairie ;
- La publication sur le site internet de la commune d'une page dédiée au projet de modification de la ZAC et de plusieurs articles relatifs aux événements liés à la concertation, des documents de travail à savoir la présentation du projet de modification de la ZAC, le support diffusé pendant l'atelier sur site du 30 avril 2024 ainsi que celui diffusé pendant la réunion publique du 20 juin 2024. Les retransmissions audios des réunions publiques du 4 avril et du 20 juin ont également été publiées sur le site internet de la commune ;
- La tenue de 2 échanges techniques avec les responsables de l'hôpital tenus les 9 avril et 19 juin, dans le prolongement des échanges initiés le 23 janvier
- La mise à disposition en Mairie de la présentation du projet de modification de la ZAC tout au long de la concertation.

Considérant que l'ensemble de ces moyens de concertation et la synthèse des avis de la population sont détaillés dans le bilan de la concertation.

Au regard des éléments précités et du bilan de la concertation annexée, le conseil municipal est invité à tirer le bilan de la concertation préalablement à la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC, conformément aux articles L.300-2 du Code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

à la majorité : 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mmes MM. TRÉMOLET, REY, MOUCHERON, LAVILLE, ORAND, BECHET).

Décide :

- D'approuver le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanqueyras, tel que figurant en annexe à la présente délibération.
- De poursuivre la mise en œuvre du projet de modification du dossier de création et de réalisation de ZAC,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois et sera transmise à Monsieur le Préfet.

Certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
026-212601132-20240709-DEL24JUIL2-DE
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,